

### **RÉUNION du COMITÉ**

### en date du Mardi 5 Février 2019



Basse-Vigneulles et Faulguemont **N/Réf.** : COM/561/2019/HS/FP/NP

V/Réf. : Objet :

Faulquemont, le 28.01.2019

# **ORDRE du JOUR**

### I – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 1.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2019

II - FINANCES

POINT N° 2.1 – Subvention 2019 à ASPECT

**POINT N° 2.2** – Propositions Budget Primitif 2019

<u>POINT N° 2.3</u> – Demande de subvention – Travaux de renouvellement des réseaux AEP (1ère tranche – Secteur CHENOIS)

POINT N° 2.4 – Achat d'appareils de recherche de fuites et de 100 loggers

**POINT N° 2.5 – Vente d'une remorque** 

<u>POINT N° 2.6</u> – Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégâts dans la Commune de HOLACOURT

POINT N° 2.7 – Guide des recommandations de la Médiation de l'Eau

<u>POINT N° 2.8</u> – Modification de l'agent oxydant (désinfectant) mis en œuvre au SEBVF – Information

III - POINTS ADOPTES par le BUREAU du 22.01.2019

IV - DIVERS

### **Direction et Services Administratifs**

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30 Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com



# PROCÈS-VERBAL RÉUNION du COMITÉ en date du Mardi 5 Février 2019 qui s'est déroulée à CREHANGE Salle Créanto

N/Réf.: COM./2272/2019/NP/AT

Convocation du : 07.01.2019 Membres en exercice : 208 Membres présents : 112 Procurations : 15

Président: Monsieur Pierre BLANCHARD

#### **Etaient présents:**

Mesdames Nicole KAHL, Graziella FROHWERK, Martine KIRCHNER, Christelle PILLEUX, Elisabeth CHABEAUX, Francine FRANCOIS, Eliane LECLERE, Isabelle BUGOT, Karine SOUCHON, Danièle STAUB, Edith PINTARIC, Dominique DODERMANN-PADOIN, Sylvie WEISBECKER, Marie-Laure POINSIGNON, Rachel BOULANGE, Marie-Claire HORY, Roseline CHANCEREL,

Messieurs Jean-Marc FULLER, Bernard DOYEN, Angel MIDENET, Armand ARNOULD, Jean-Marie BOY LOUSTAU, Thierry LLORET, Jacques VAILLANT, Georges STEINMETZ, Emile DUCAMIN, Alain VIEL, Xavier LOUYOT, Gilbert FOULIGNY, François ZUSATZ, Rémy THIS, Richard GAMBALONGA, Pascal NOEL, Philippe SCHAMBIL, Michel LEGENDRE, Jean-Marie GORI, Patrick GRELOT, Jean-Paul LARISCH, Etienne LOGNON, Denis SCHLOUPT, Christian MEYER, Philippe SCHMITT, Jonathan LEIDNER, Alain MULLER, Francis MARTINEZ, Jean-Daniel ZIMMERMANN, Pascal PAPINUTTI, Egidio GABRIELE, Jean-Marc CHAMPREUX, Jérôme HOLZ, Marcel MILAZZO, Alain KOPPERS, Roger PIZZOL, Michel REMY, Laurent PAYOT, Samuel JEANRONT, Rémy FRANCK, Marc HOUILLON, Alain GERARDIN, Bernard MOLTER, Jean-Luc KREIS, Rémy MULLER, Hervé LEROY, Romain GANDAR, Michel FEGER, Gilbert BACH, René KAPFER, Michel HENRY, François PIQUARD, Gérard SIDOU, Grégory ASSELBORN, Daniel BECKER, Etienne LAURENT, Eugène THIELEN, Rémi POINSIGNON, Michel DOSDA, Thomas FAVIER, Jean-Marie LOUYOT, Maurice JACQUEMIN, Robert JACQUEMIN, Daniel HINSCHBERGER, Nicolas HINZ, Jean-Marie LEROY, Jean-Yves COLIN, Jean-Marie GAUTIER, Christian HAUSER, Raphaël GARCIA-CANO, Didier MICHEL, Laurent GELIS, Patrick JOUAN, Maurice FERRY, Jean-Yves OUDIN, Alain PIERRARD, Guy GIRARD, Gérard DUMET, Norbert LEQUY, René FORET, Jean-Philippe HUSSON, Jean MORYS, Didier GRIMMER, Pierre THILL, Rémy RESLINGER, Sébastien ROSSI, François PERES DOS REIS, Jean-François LELLIG, Paul LANG, Jean-Charles TRIBOUT, Cyril CHERY, Gilbert THONNON, Patrice THIEBAUD, Jean-Nicolas LIEB.

### Ont donné procuration :

Monsieur Jérémy PENNERAD	à	Monsieur Georges STEINMETZ
Monsieur Mathieu GOGUEY	à	Monsieur Pascal NOEL
Monsieur Guillaume BERNEZ	à	Monsieur Jean-Paul LARISCH
Monsieur Luc GIAMBERINI	à	Monsieur Jean-Marie GORI
Madame Marie-Laëtitia CAULIER	à	Monsieur Christian MEYER
Monsieur François LAVERGNE	à	Monsieur Alain MULLER
Monsieur Etienne HOFFERT	à	Monsieur Jonathan LEIDNER
Monsieur Stéphane BECKER	à	Madame Martine KIRCHNER
Monsieur Bruno BIANCHIN	à	Monsieur Pierre BLANCHARD
Monsieur Victor MICHEL	à	Monsieur Roger PIZZOL
Monsieur Sébastien RICHARD	à	Monsieur Daniel BECKER
Monsieur Bertrand KARMANN	à	Monsieur Didier MICHEL
Monsieur Jean-Nicolas WEHRUNG	à	Monsieur Jean-Marie LEROY
Madame Anne-Marie HARTARD	à	Monsieur Rémy RESLINGER
Monsieur Jean-Paul VEBER	à	Monsieur Sébastien ROSSI

#### Excusés :

Mesdames Julie DIDIER, Bernadette LAURENT, Astrid LOSSON-GROMANGIN,

Messieurs Raphaël KRIEGER, Lionel SEYER, Thomas MARTINEZ, Philippe GAZIN, Pascal BETTINGER, Sébastien NOTAT, Matt TAMBI, Philippe WILDENHAIN, Jean-Luc ETIENNE, Fernand KONIG, Jérôme ALBERT, Etienne DAMAS, Sylvain KLEIN, Michel HOMBOURGER, Jacques GRANDIDIER, Nicolas RUEFF, Gilles ETIENNE, Denis LALLEMENT, Simon LORIN, Pascal NURENBERG, Patrick GRIVEL, Clément LEBLEU, Anthony FLEURENCE, Cyrille BECKER, Michel POIRIER, Raphaël DUPONT, Gilles POINSIGNON, Pascal MALARD, Alain KUGLER, Xavier DUBOIS, Etienne KELLER, Xavier GASSERT.

### Etaient également présents :

Madame le Receveur Syndical, Monsieur Hervé SIAT, Directeur Général des Services Madame Francine PICH, Adjointe au Directeur Monsieur Stéphane ROEMER, Ingénieur

### **Direction et Services Administratifs**

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30 Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

## I – <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

Rapporteur: Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

## POINT N° 1.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2019

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

		Postes ouverts	Postes pourvus		Dont
NOUVEAUX GRADES	Catégorie Echelle		Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont contractuels)	temps non complet
<u>ADMINISTRATIF</u>					
Attaché	A	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	С3	3	3		
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C2	2	2		
Adjoint Administratif	C1	5	4		1 x 24/35° 1 x 14/35°
S/TOTAL (1)		11	10	0	1 x 14/33
TECHNIQUE					
Directeur Gal des Services Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien Principal 1ère Classe	В	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	С	6	6		
Agent de Maîtrise (1)	С	3	2		
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	С3	2	2		
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C2	2	2		1 x 31/35e
Adjoint Technique	C1	8	6		1 x 5/35 <sup>e</sup> 1 x 12/35 <sup>e</sup>
S/TOTAL (2)		24	21	0	
TOTAL (1 + 2)		35	31	0	

(1) 2 disponibilités : 2 agents Agent de Maîtrise

### **DISCUSSION**: --

## **DECISION**:

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 22.01.2019, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs ci-dessus au 1er janvier 2019.

### II – FINANCES

Rapporteur: Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

### POINT N° 2.1 – Subvention 2019 à ASPECT

Chaque année, depuis sa création, le Président de l'Association ASPECT nous fait parvenir un appel à subvention, ainsi qu'une demande d'acompte au titre des tickets restaurant pour l'année en cours, document non réceptionné à ce jour.

### **DISCUSSION: --**

### **DECISION:**

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 22.01.2019, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### AUTORISE le Président à inscrire au Budget Primitif 2019 la somme suivante :

- compte 64740 Versement aux autres œuvres sociales 25 000,00 €

### **POINT N° 2.2** – Propositions Budget Primitif 2019

En fonction des inscriptions de travaux 2019 et des soldes des programmes, je vous propose de voter le Budget Primitif 2019 du Syndicat des Eaux.

### **DISCUSSION: --**

### **DECISION:**

Sur avis favorable du Bureau Syndical en date du 22.01.2019, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Syndicat des Eaux, comme suit :

* Dépenses et recettes d'investissement	4 491 700,00 €
* Dépenses et recettes d'exploitation	6 344 500,00 €

### Soit un Budget Général de 10 836 200,00 €

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif est voté par l'Assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2019, et applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# <u>POINT N° 2.3</u> – Demande de subvention – Travaux de renouvellement des réseaux AEP (1ère tranche – Secteur CHENOIS)

Dans le cadre de sa politique de renouvellement des réseaux, le SEBVF a prévu d'engager des travaux sur un tronçon prioritaire dans le secteur de LESSE-CHENOIS au niveau de la conduite de refoulement vers le réservoir de CHENOIS et profiter du tracé pour renouveler la conduite principale de distribution de l'eau sur une partie des Communes de LESSE et de CHENOIS.

Ces travaux estimés à 1 200 000 € HT ont nécessité le lancement d'un marché de Maîtrise d'Œuvre et des études complémentaires en cours (levés topographiques, étude de sol, expertise agricole, ...).

Une consultation a été réalisée. Le prestataire retenu pour ces travaux est le Bureau d'Etudes LVRD (situé à MONTOY-FLANVILLE) pour un montant de 38 400 € HT, correspondant à une rémunération au taux de 3,2 %.

Le montant estimatif de l'ensemble de l'opération est de 1 320 000 €HT (y compris les frais d'études diverses, indemnisation des exploitants).

Le projet comprend le renouvellement de 6,5 km de conduites en fonte TT 150 mm, ainsi que la reprise de 50 raccordements individuels à LESSE (45) et à CHENOIS (5) le long du tracé.

Les travaux ont été soumis à l'approbation du Comité Syndical dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **AUTORISE le Président à :**

- solliciter une aide financière à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- solliciter une aide financière au Département de la Moselle.

### POINT N° 2.4 – Achat d'appareils de recherche de fuites et de 100 loggers

Dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau, le SEBVF souhaite acquérir deux appareils d'écoute et un dispositif de recherche de fuites d'eau par des loggers qui se posent dans les bouches à clés et qui permettent d'écouter le bruit de l'eau, donc de possibles fuites.

Une aide financière a été accordée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 18 900 €HT (35 % de 54 000 €HT).

Les deux vidéos que nous allons diffuser vous permettront de comprendre l'objectif et le fonctionnement des appareils de recherche de fuites, inscrits au Budget Primitif 2019, dont nous avons débattus.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité prend acte de cette information.

### **POINT N° 2.5** – Vente d'une remorque

La remorque du Camion IVECO immatriculé 507 AYT 57 a été diagnostiquée comme à retirer immédiatement de la circulation par la Société qui a procédé à la révision de la mini-pelle Kubota.

Les longerons sont fissurés, ainsi que le timon.

Cette visite annuelle est réalisée en parallèle du contrôle réglementaire du Poids Lourd.

Cette remorque a été acquise en 2008 et est immatriculée 658 CAN 57.

Vu le diagnostic effectué, il était prévu de la ferrailler. Un de nos prestataires, la Société KREMEUR TP, a proposé de l'acquérir pour la somme de 200 €HT aux fins de pièces.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à céder la remorque immatriculée 658 CAN 57 pour la somme de 200 €HT à la Société KREMEUR TP en veillant à barrer la carte grise du terme « vendue pour ferraille » afin de s'assurer que celle-ci ne soit pas remise en circulation.

# <u>POINT N° 2.6</u> – Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégâts dans la Commune de HOLACOURT

Lors de la réunion du 18.05.2015, le Bureau Syndical a fixé les modalités et le seuil minima des indemnités de dégâts sur cultures suite à des travaux du SEBVF.

Il convient d'examiner un nouveau dossier conformément à la délibération du Bureau Syndical du 18.05.2015.

Suite à la réparation de nombreuses fuites sur la conduite de refoulement, des dégâts ont été occasionnés dans une parcelle de maïs à HOLACOURT. Selon le barème précité, l'indemnisation s'élève à :

\* surface 10 010 m2 de maïs, soit un montant de 2 311,96 €TTC.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à mandater à l'Exploitant Agricole la somme de 2 311,96 € TTC, au compte 678.

### POINT N° 2.7 – Guide des recommandations de la Médiation de l'Eau

Dès 2014, le SEBVF a adhéré à la Médiation de l'Eau avant même que ce dispositif soit rendu obligatoire par la loi. Il apparaît en effet utile de disposer de l'analyse d'une tierce personne extérieure au dossier et compétente dans le règlement d'éventuels conflits ou contentieux avec des abonnés.

Ce dispositif a permis dans la quasi majorité des cas de trouver une solution qui satisfasse aux deux parties.

La Médiation a valorisé la pratique acquise en éditant un guide de recommandations qui traitent des problématiques fréquentes et édictent des recommandations à l'attention des abonnés et des services de l'eau.

Ce document a été mis en ligne sur le site du SEBVF (<u>www.sebvf.com</u>). Une présentation synthétique est faite.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité prend acte de cette information.

# <u>POINT N° 2.8</u> – Modification de l'agent oxydant (désinfectant) mis en œuvre au SEBVF – Information

Lors de notre réunion du Comité Syndical du 13.12.2018, je vous informais que l'Arrêté Préfectoral relatif aux périmètres de protection des ressources en eau du SEBVF (5 forages sur BASSE-VIGNEULLES et 2 sur CREHANGE), prescrivait des travaux de mise en place d'une chloration au niveau des eaux produites par l'usine de déferrisation de CREHANGE.

Le SEBVF a donc passé commande à Suez Eau France d'une étude pour définir les impacts sur la qualité de l'eau qu'aurait le mélange du dioxyde de chlore utilisé en désinfection finale sur la Station de BASSE-VIGNEULLES et le chlore gazeux au niveau de la Station de CREHANGE dans les réservoirs de REDLACH.

L'étude a permis de mettre en évidence la nécessité de passer au chlore gazeux sur la Station de BASSE-VIGNEULLES et sur la station de CREHANGE.

Par conséquent, depuis le 28.10.2018, la chloration de l'eau à la Station de BASSE-VIGNEULLES est réalisée à partir de chlore gazeux.

Des phénomènes d'odeurs et de goûts ont été enregistrés sur certaines parties du réseau d'eau potable, principalement sur des impasses.

Lors de ces signalements par les usagers, les Agents Techniques procèdent à des purges afin de diminuer l'impact de ce phénomène.

En 2019, nous réaliserons les travaux d'installation de la chloration au chlore gazeux à la station de CREHANGE (imposés par l'Arrêté Préfectoral relatif aux périmètres de protection) ainsi qu'une rechloration à la station de REMILLY pour le secteur de Delme. Ces travaux permettront d'adapter de façon plus fine les quantités injectées tout en satisfaisant aux obligations réglementaires et notamment celles issues du PlanVigipirate.

### **DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité prend acte de cette information.

### III – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 22.01.2019

Rapporteur: Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Remboursement de frais médicaux engagés par un Agent dans le cadre d'une maladie professionnelle : *autorisation* de prendre en charge la dépense de 350 €, de la rembourser à l'Agent et de mandater cette somme au compte 6478 autres charges sociales diverses.

- **B** Renouvellement de la ligne de trésorerie : *autorisation* de renouveler pour un an la ligne de trésorerie pour un montant augmenté à 500 000 € (somme évoquée lors du point du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du 13.12.2018), de consulter les établissements bancaires de FAULQUEMONT ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux Collectivités et de signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **C Créances éteintes :** *autorisation* de mandater la somme de 80,35 € au compte 6542 créances éteintes.
- **D** Remboursement de frais dus à une erreur du Service : *délégation* est donnée au Président afin de gérer les dossiers de remboursement des frais supportés par un abonné consécutivement à une erreur des Services, dans la limite d'une somme de 200 €par dossier. Ces dépenses figureront en charges exceptionnelles (compte 6718) dans la limite des crédits votés.

**DISCUSSION**: --

### **DECISION**:

Le Comité prend acte des décisions prises par le Bureau du 22.01.2019.

 $IV - \underline{DIVERS}$